



meylan

Une ambition
partagée

FONCTION	ATSEM Polyvalente
DIRECTION	Département Education
SERVICE	Scolaire
GRADE	Agent Social
TYPE D'EMPLOI	Emploi permanent Recrutement par voie de mutation, inscription sur liste d'aptitude ou à défaut par voie contractuelle : CDD d'1 an
TEMPS DE TRAVAIL	Poste à temps non complet 40%

CONTEXTE	Au sein du Département Education, le Service scolaire de la ville de Meylan met à disposition des enseignants des 5 écoles maternelles de la commune des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles nécessaires à leur fonctionnement. Afin d'assurer la continuité de l'accueil des 510 élèves en cas d'absence d'agent, la commune de Meylan recherche sa future atsem polyvalente. Hors remplacement l'agent est rattaché à une école différente toutes les périodes. Le planning suivant précise l'organisation quotidienne sur une semaine :					
		HORAIRES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	ACCUEIL SCOLAIRE	8H15 8H30	15min	15mn	15mn	15mn
	TPS SCOLAIRE	8H30 11H30	3h	3h	3h	3h
	POST SCOLAIRE	11H30 11H45	15min	15min	15min	15min
	TOTAL		3h30	3h30	3h30	3h30

MISSIONS	<ul style="list-style-type: none">- Assurer en priorité les remplacements des ATSEM absents- Assister le personnel enseignant pour l'accueil, les activités pédagogiques dans le cadre scolaire- Appliquer les protocoles et les règles de sécurité et d'hygiène- Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants, rangement.
-----------------	--

PROFIL	<ul style="list-style-type: none">- Diplômes : CAP Petite Enfance, CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance- Disponible pendant le temps scolaire- Expérience du métier d'atsem indispensable
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">- Qualités requises : Bienveillance, autonomie, dynamisme, adaptabilité, rigueur, goût pour le travail en équipe

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AUPRES DE	Chef du service scolaire 06 16 53 21
CANDIDATURE A ADRESSER A	recrutementrh@meylan.fr
DATE LIMITE DES CANDIDATURES	13 Août 2021
DATE DE JURY	A partir du 18 aout 2021